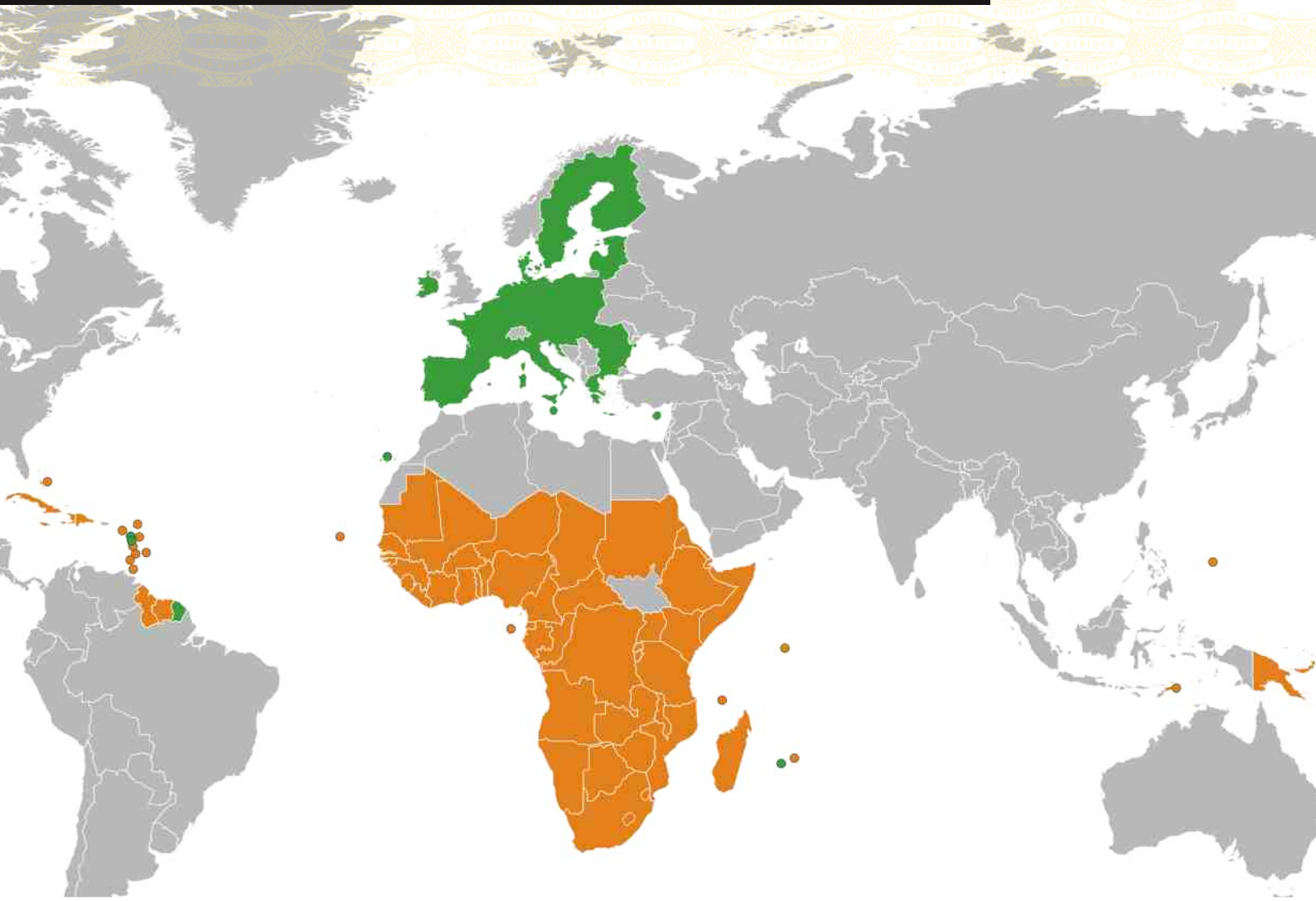
N°333
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JANVIER 2024



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

GABEGIE

MAYOTTE / SAHEL / PERENCO

Détournements de flux migratoires

Le Rwanda n'est pas « un pays tiers sûr ». C'est cette appréciation de la Cour suprême britannique qui a mis un coup d'arrêt le 15 novembre 2022 au projet de partenariat entre le Royaume-Uni et le Rwanda qui devait permettre d'expulser les dizaines de milliers d'exilés traversant la manche en bateau (40 000 environ en 2023) à 6 500 km de Londres. La cour de justice, par ce jugement, considérait que rien ne protégeait les exilé·e·s expulsé·e·s vers le Rwanda du risque de renvoi dans leur pays d'origine. L'UNHCR avait en effet transmis à la cour que tous les demandeurs et demandeuses d'asile syrien·ne·s, yéménites et afghan·e·s entre 2020 et 2022 avaient été débouté·e·s par le Rwanda et renvoyé·e·s dans leur pays d'origine. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement de Rishi Sunak début décembre faisait voter au parlement un texte définissant le Rwanda comme un « pays tiers sûr » et exonérant les expulsions des dispositions britanniques en matière de droits humains. Considéré comme « pas assez dur » parce qu'il n'exonérait pas totalement le gouvernement britannique de poursuites devant la Cour européenne des droits de l'Homme, ce texte a donné lieu à la démission du ministre de l'Immigration britannique Robert Jenrick. Pour le Rwanda, qui recevra 400 millions d'euros pour accueillir des dizaines de milliers de réfugié·e·s pendant cinq ans, ce nouveau texte lave l'affront de la Cour suprême. Son ministre des Affaires étrangères a déclaré avoir un « rôle à jouer dans cette crise de l'immigration clandestine » (*Le Monde*, 05/12/23). Malgré leurs efforts, l'Italie de Giorgia Meloni et l'Union européenne n'auront pas trouvé en la Tunisie un partenaire aussi coopératif…



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** J.Beurk, A. Bigot, N. Charbonneau, L. Dawidowicz, S. Monsenego - **Image de couverture** Carte de l'accord de Samoa, Wikipedia creative commons - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris- **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** http://survie.org et https://twitter.com/Survie - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2024 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Bis repetita

Près de 10 ans après l'exfiltration vers la Côte d'Ivoire du dictateur déchu Blaise Compaoré, c'est au tour de François Compaoré, son petit frère, d'être soustrait à la justice de son pays. Il y est en effet inculpé pour « incitation à assassinat » du journaliste Norbert Zongo (devenu depuis symbole national de la liberté de la presse), disparu en 1998 alors qu'il enquêtait sur la mort, sous la torture, du cuisinier de François Compaoré, David Ouedraogo. Interpellé à Roissy le 29 octobre 2017, François Compaoré était depuis sous contrôle judiciaire. Son extradition avait été demandée par les autorités judiciaires du Burkina Faso. Une longue procédure était alors engagée jusqu'à la signature du décret d'extradition par Édouard Philippe, le 21 février 2022, validé par le Conseil d'État le 30 juillet 2021. Les avocats de François Compaoré se tournent alors vers la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Celle-ci a demandé en septembre de réexaminer les conditions de l'extradition au vu des changements politiques intervenus au Burkina Faso. Il y aurait un risque de violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui interdit la torture, ainsi que les peines ou les traitements inhumains ou dégradants, estimait-elle, si l'extradition survenait « sans réexamen préalable de la validité et de la fiabilité des assurances diplomatiques fournies par le Burkina Faso » (*Jeune Afrique*, 07/09/23). C'est dans ce contexte qu'intervient la décision du gouvernement français d'annuler purement et simplement le décret d'extradition. Mais le réexamen préalable demandé n'a jamais eu lieu…

La responsabilité climatique empire !

Il faut 100 ans pour que les molécules de C02 accumulées dans l'atmosphère soient à moitié absorbées par l'écosystème terrestre. La responsabilité des pays doit donc se mesurer au regard de leurs émissions historiques. Carbon Brief, site spécialisé sur les politiques du réchauffement climatique, a récemment publié un article (cf. Afrique XXI, 18/12/2023) sur la responsabilité des anciens empires coloniaux concernant les émissions de gaz à effet de serre. L'attribution des émissions des pays colonisés aux puissances coloniales depuis 1850 renforce la responsabilité climatique des états colonisateurs européens. Les émissions historiques de la Belgique sont ainsi augmentées d'un tiers, et celles de la France de moitié. Cela représente plus 70 % pour le Royaume-Uni, l'Autriche ou la Hongrie. Et même plus 181 % pour les Pays-Bas et plus 234 % pour le Portugal. À l'inverse, les émissions cumulées de l'Inde baissent de moins 15 % et celles de l'Indonésie de moins 24 %, du fait particulièrement de l'attribution de la responsabilité de la déforestation au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Si l'on attribue ces émissions aux populations actuelles des pays concernés, les Néerlandais·e·s et les Britanniques sont les premiers émetteurs historiques avec près de 2000 tonnes de C02 par personne. Les Français·e·s comptent pour 860 tonnes… Dix fois plus que les Africain·e·s. La dette climatique européenne empire… et les anciens peuples colonisés sont parmi les moins épargnés.

Élections francophones

Au Togo, des élections législatives et régionales doivent être organisées avant la fin du premier trimestre 2024. Comme en 2018, l'opposition au régime dynastique du clan Eyadéma conteste le fichier électoral élaboré suite au recensement effectué par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et dénonce le refus de proroger les dates d'inscription des personnes en âge de voter dans certaines régions, alors que la date des élections n'est toujours pas connue. Elle accuse le pouvoir « de défavoriser le recensement dans la zone réputée favorable à l'opposition » (Rfi.fr 23/11/23). C'est dans ce contexte qu'une mission d'experts de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est venue donner quitus au gouvernement après un audit réalisé en toute discrétion, estimant le fichier « suffisamment fiable (...) pour permettre la tenue des prochaines élections régionales et législatives dans les conditions de confiance » (France24.com, 27/11/23) « On a l'impression que c'est une grosse plaisanterie. On était au courant de rien, on a été surpris. On se demande si l'OIF a l'habitude de travailler en clandestinité », s'interroge Brigitte Adjamagbo Johnson, coordinatrice de la DMP qui regroupe des partis d'opposition et des organisations de la société civile (Rfi.fr, 16/11/23).

BONNES RÉSOLUTIONS

Lorsque dans les années 1990, François-Xavier Verschave se saisit du néologisme « Françafrique », il décrit comment, depuis les indépendances, un système de domination indirecte se substitue à la gestion coloniale classique. Grâce à son travail et à celui de l'association Survie, le terme « Françafrique » s'impose dans le débat public. Mais c'est aussitôt pour être relégué dans un passé n'ayant prétendument aucun lien avec la politique africaine du moment : les accusations, même solidement documentées, sont balayées comme autant d'affabulations de militants mal renseignés, qui n'auraient pas compris qu'on avait changé d'époque.

Les discours sur la « fin de la Françafrique », la « normalisation » ou la « refondation » des relations franco-africaines s'appuient en général sur la disparition de certaines figures emblématiques, sur des réformes des institutions de la politique africaine française ou sur des contextes de crise avec certains pays. Ses fondamentaux ont beau perdurer, la Françafrique passe régulièrement pour la photo jaunie et écornée d'une époque révolue dans les milieux politiques, médiatiques et académiques. Depuis 2022, ce refrain a ainsi été entonné à nouveau après le départ forcé de l'armée française du Mali, du Burkina Faso et du Niger. L'année 2023 a ainsi été marquée par des évolutions dans les rapports de force et les rapports symboliques entre la France et ces pays d'Afrique francophone. A la tête de ces trois États, les nouveaux régimes ont bénéficié de la révolte de populations déterminées à en finir avec cette présence française et à défendre leur souveraineté. Si ce n'est pas la première fois que des mobilisations d'ampleur ont lieu contre l'impérialisme français, celles-ci sont néanmoins historiques ! Au Tchad, où se trouve la dernière base militaire française « temporaire » au Sahel, la contestation de cette présence se fait dans un contexte politique particulièrement tendu. La France persiste à soutenir son allié, alors que la répression perdure et que Mahamat Déby verrouille l'espace politique afin de rester au pouvoir.

2023 a aussi été marquée par le renversement d'Ali Bongo au Gabon. En 2009 et 2016, il avait été précédemment soutenu et couvert dans sa captation du pouvoir par la France, qui a cette fois d'autant plus facilement lâché son ancien allié, honni par la population, qu'elle a obtenu des garanties quant à la préservation de ses intérêts économiques et stratégiques.

Ailleurs, la guerre fait rage, en Ukraine, en Palestine, mue par la négation de populations et de leur droit à la terre et à l'autodétermination. Dans ce contexte, l'année 2024 doit être celle de la construction d'une mobilisation large contre la présence militaire française en Afrique, en lien avec le mouvement internationaliste qui se positionne avec vigueur contre toutes les ingérences militaires françaises à l'étranger, contre les guerres coloniales et pour l'autodétermination des peuples.

Le racisme diffus qui imprègne la société française permet une résilience coloniale : il serait presque « naturel » que la France ait des bases et des coopérants militaires en Afrique et le souci de conserver des parts de marchés ou de préserver des intérêts géopolitiques justifierait toute forme « d'influence », pourvu qu'elle soit légale. La perpétuation de ce système a un prix : des impacts sociaux et écologiques catastrophiques et un pouvoir dangereux de l'armée et des grandes entreprises sur les décisions prises au sommet de l'État.

Face à la tiédeur des médias et à la passivité du Parlement français, la mobilisation populaire est plus que jamais nécessaire pour décoloniser enfin les relations entre la France et l'Afrique.

La rédaction

Sommaire

2 **BRÈVES**
3 **ÉDITO**
4 **SÉNÉGAL** La France a choisi
5 **ACCORD ACP-UE** Quelle résistance ?
7 **EST-CONGO** Le cri muet des collines
8 **MAYOTTE** Après Wuambushu
9 **GÉNOCIDE DES TUTSIS** Sosthène Munyemana condamné en France
11 **SAHEL** Luttes d'influence
14 **PERENCO SYSTEM** Les sales histoires du pétrolier

Contact de la rédaction : billetsdafrique@survie.org - Site internet : http://survie.org

PRÉSIDENTIELLE AU SÉNÉGAL

LA FRANCE A CHOISI

Alors que le Sénégal connaît un climat politique particulièrement tendu, lié au sort de l'opposant Ousmane Sonko, la France ne trouve rien de mieux à faire que d'inviter le dauphin désigné du pouvoir en place en visite officielle.

Le contexte dans lequel se déroule la campagne pour la présidentielle au Sénégal est extrêmement tendu. Ousmane Sonko, le principal opposant, a été condamné pour « corruption de la jeunesse » dans une affaire où il était accusé de viol. Profitant de cette condamnation, le pouvoir sénégalais essaye d'empêcher par tous les moyens le leader du Pastef de briguer le fauteuil présidentiel. En mars 2021, après l'arrestation de Sonko, et en juin 2023, après la condamnation de celui qui avait notamment construit sa popularité sur un discours anticolonial, le pays a connu des émeutes durant lesquelles certaines enseignes tricolores bien connues ont été saccagées. Durant ces manifestations, des dizaines de jeunes ont connu la mort, plusieurs centaines ont été blessées et emprisonnées selon Amnesty International. Ces deux périodes d'émeutes ont été réprimées par des forces de l'ordre ayant bénéficié de la coopération militaire et policière française, et en partie équipées par du matériel français (Mediapart, 24/07/2023 et StreetPress, 07/03/2021).

Des intérêts toujours présents

Officiellement, les relations entre la France et le Sénégal sont excellentes. Suite aux déconvenues survenues au Mali, au Burkina Faso et au Niger, Paris ne veut surtout pas perdre un allié de poids dans la région. Même si son PIB est moins important que celui de la Côte d'Ivoire, le Sénégal reste un poids lourd économique de l'Afrique de l'Ouest. Il abrite aussi une base militaire française de 350 soldat·e·s. Mais quelques sujets de friction demeurent. Le 17 novembre, la militante écologiste pro-démocratie Coline Fay a été arrêtée et incarcérée alors qu'elle manifestait pacifiquement devant la Cour suprême de Dakar pour le droit d'Ousmane Sonko de se présenter à l'élection présidentielle. Poursuivie pour « association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste », « complot contre l'autorité de l'État », « acte ou manœuvre de nature à compromettre la sécurité publique », elle risque la prison à perpétuité. Malgré les pressions du quai d'Orsay, sa libération n'avance pas. Le traitement qu'elle subit laisse imaginer le sort qui est réservé à toutes les personnes qui militent pacifiquement pour une élection présidentielle transparente au Sénégal…

Éléphants blancs français

Un autre sujet de brouille est ce nouvel « éléphant blanc » du XXIe siècle : le projet du TER de Dakar. Cette ligne de train hors de prix financée en partie par des prêts de bailleurs internationaux (dont l'Aide publique au développement française) engraisse des multinationales françaises telles que le bétonneur Eiffage, Alstom pour les trains (qui n'atteignent jamais la vitesse de croisière pour lesquels ils sont conçus, car la distance entre les gares est trop courte) mais aussi Equans, Thalès et même la SNCF pour l'exploitation. En plus d'être un des trains les plus chers au monde selon le ratio par km, les procédures de dédommagement pour les personnes expropriées n'ont pas été respectées. Ce train circule sur le premier tronçon depuis 2021, mais la ligne n'est pas complètement terminée. Il manque un décaissement de 150 millions à Eiffage pour finir les travaux, mais l'État sénégalais a du mal à le verser. Eiffage s'est plaint au Trésor français et Bruno Lemaire a fait pression pour que le décaissement soit fait, mais même si le Sénégal ne veut pas écorcher son image de bon payeur, force est de constater que les menaces d'Eiffage d'arrêter le chantier restent vaines. En cette période d'élections, le gouvernement veut sans doute garder des liquidités pour la campagne présidentielle. Le pain et les jeux coûtent chers ! Dans ce climat national tendu, au lieu de jouer l'apaisement et de ne pas s'immiscer dans la campagne présidentielle, la Première ministre Elisabeth Borne n' a rien trouvé de mieux à faire que d'inviter son homologue sénégalais à Matignon le 9 décembre, à moins de trois mois du scrutin sénégalais de février 2024. Or, le Premier ministre du Sénégal, Amadou Ba, est aussi le candidat du pouvoir en place et le successeur désigné du président Macky Sall ! Une invitation évidemment perçue comme une ingérence de la France destinée à conserver son pré carré, mais qui agace particulièrement la jeunesse africaine. Faut-il vraiment s'étonner de voir se développer en son sein le rejet de la politique africaine de la France ?

Nicolas Charbonneau



NOUVEL ACCORD ACP-UE

QUELLE RÉSISTANCE DES PAYS ACP À LA PRESSION EUROPÉENNE ?

Remplaçant les accords de Cotonou qui régissent les liens entre l'Union européenne et les 79 pays de la communauté des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), l'accord de Samoa signé le 15 novembre dernier est entré provisoirement en vigueur au 1er janvier 2024 après de nombreux reports… Un accord toujours ancré dans un modèle néocolonial et libéral, qui suscite des résistances au moment où le Kenya vient de signer un APE (Accord de partenariat économique) avec l'Europe.

L'information n'a pas défrayé la chronique, ni dans les médias occidentaux ni dans les médias africains, mais l'UE et l'Organisation des États ACP se sont félicités en novembre dernier de la signature de l'accord de Samoa après des années de négociation, passant sous silence que 35 pays – dont 20 pays africains - n'y ont pas apposé leur signature (Euractiv, 17/11/2023) et que l'Afrique du Sud est sortie de l'organisation ACP récemment ! Au niveau de son influence, pour l'Union européenne, il s'agit ainsi de réaffirmer cet espace de coopération multilatérale et de dialogue, alors que nombre de pays africains en particulier montrent leurs désaccords par rapport à la politique internationale européenne et que les concurrents de toujours – Russie, Chine (voire Turquie) – mettent en avant leurs propres espaces de coopération. Mais la réalité est plus contrastée !

Souveraineté et questions de genre

Cet accord balaye 6 domaines de coopération prioritaires : droits humains et démocratie, paix et sécurité, développement humain et social, croissance et développement économique durable, changement climatique, migrations et mobilité. La question migratoire a été l'un des points majeurs de tension entre l'UE et les pays tiers mais l'accord intègre de nouveaux engagements des pays ACP sur le retour et la réadmission des migrants économiques déboutés du droit d'asile et des éléments sur un accord sur la « migratoire circulaire » (Euractiv, 16/04/2021). In fine, ce sont les valeurs libérales en termes de droits humains qui ont retardé la signature de l'accord, à savoir la lutte contre les discriminations de genre : Afrique intelligence (14/11/2023) rappelle que les Polonais et les Hongrois avaient apposé leur veto à ce sujet. Ils ont un écho côté africain avec le Nigeria, la Namibie, et encore l'Ouganda qui reporte sa signature de l'accord, hostile aux droits des personnes LGBT et à l'avortement en particulier, sous couvert de respect de sa souveraineté et de ses valeurs traditionnelles. (camer.be, 23.11/2023)

APE : 20 ans de pression

Quant aux négociations autour des questions commerciales, rien n'a transparu. Or le sujet est plus que central et sensible ! Car depuis 2002, l'Union européenne est en butte à une forte réticence des pays africains et de leur société civile à contracter des Accords de partenariat économique (APE).

Et pour cause : dans une logique néo-libérale abusive, ces accords visent le libre-échange, imposant les mêmes règles aux riches pays européens et aux pays ACP alors que leurs niveaux de développement économique sont aux antipodes : suppression des droits de douane pour environ 80 % des produits européens, interdiction d'introduire de nouvelles taxes à l'importation, intégration d'éléments en termes de règles de compétition sur la base desquels l'Europe s'assure un contrôle accru du marché africain (Billets d'Afrique n°269, juillet-août 2017). L'économiste Jacques Berthelot (bilaterals.org, 26/08/2021) rappelle que les APE ne respectent pas les règles de l'OMC, chantre du néolibératisme, qui stipulent que, dans leurs négociations commerciales avec les pays peu développés, les pays développés ne sont pas censés attendre de réciprocité « pour les engagements (…) de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce » qu'ils prennent !

En 20 ans de négociation, concernant l'Afrique de l'Ouest et Centrale, des accords régionaux complets ont été négociés mais non ratifiés par les États, mis à part par la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun, en 2016. La Commission de suivi de l'accord du Cameroun publiait début janvier un bilan chiffré du manque à gagner sur les 7 premières années : « le bilan douanier du démantèlement tarifaire présente des moins-values annuelles de plus en plus croissantes depuis l'entrée en vigueur de cet Accord au Cameroun. La preuve ? Les pertes fiscalo-douanières sont passées de 0,7 milliard de Fcfa (2017) à (…) 17,8 milliards. Ce qui porte à 70,5 milliards de Fcfa, l'enveloppe globale des pertes fiscalo-douanières depuis de la mise en œuvre de l'APE. (…)

Cette progression significative des moins-values s'accentue depuis le 4 août 2023 avec [la nouvelle phase de baisse des droits de douane sur les produits concernés] ». (Eco Matin, 04/01/2023). L'article précise que cela aurait bénéficié aux entreprises camerounaises : un impact non chiffré. Un autre article économique camerounais rappelait en septembre que la France est le premier bénéficiaire de cet accord à ce jour, avec 24 % des produits concernés (SikaFinance, 18/09/2023).

APE : « élargir le champ »

« En Afrique de l'Ouest où les APE intérimaires signés en 2016 sont en train de détruire le processus d'intégration régionale », le bilan est déjà « très négatif », rapporte l'économiste Jacques Berthelot (bilaterals.org, 26/08/2021). Loin d'en prendre acte et malgré les réticences des États, l'accord de Samoa enfonce le clou en « élargissant le champ d'application des APE » (Accord de Samoa), en mentionnant la perspective d'une zone de libre-échange à l'échelle africaine, et persiste à ne pas vraiment accepter de traiter les pays moins avancés de façon spécifique, indiquant que le traitement spécial et différencié se fera « sous réserve de la fourniture du soutien au commerce requis, conformément à leurs notifications de mise en œuvre au titre de l'accord sur la facilitation des échanges [de l'OMC]. » (Accord de Samoa) Quant aux évolutions des financements d'aide qui pourraient contrebalancer ces éléments, Jacques Berthelot analyse : « cette "aide" devient négative si l'on déduit la somme des subventions de l'UE à ses produits exportés, les pertes de droits de douane et de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur les produits importés de l'UE pour les pays ACP ayant mis en œuvre des APE, ainsi que les fuites de capitaux tant des dirigeants corrompus que des multinationales, facilitées notamment en zone franc par l'ancrage sur l'euro. Sans parler de la ventilation de ces fonds entre les aides au développement et celles au freinage des migrations (…). Ajoutons que « l'aide » programmée de l'UE par habitant [de 3,40 euros pour l'Afrique] est supérieure pour les ACP des Caraïbes (3,70 euros) et du Pacifique (5,07 euros) ».

Un « APE » signé au Kenya

Et pendant ce temps, l'UE continue de travailler au corps les pays africains. La dernière victime consentante est le Kenya. Comme le relate RFI (RFI, 18/12/2023), en décembre, après 10 ans de négociations, la présidente de l'UE s'y est déplacée en personne pour signer « le « partenariat économique le plus ambitieux » de l'UE conclu avec un pays en développement, d'après un communiqué de la Commission européenne ». Un « accord « gagnant-gagnant », permettant de « mettre de l'argent dans les poches des gens ordinaires. », selon le président kenyan William Ruto. Le deal ? Accès des produits kenyans au marché européen sans taxe douanière et exemption de taxe graduelle sur 25 ans pour les produits européens « pour éviter que ce dernier ne se retrouve inondé par les biens européens. ». Selon cet article, l'UE est à ce jour le deuxième partenaire commercial du Kenya et y exporte surtout des produits minéraux et machines, tandis qu'elle « représente plus de 20 % des exportations du Kenya, principalement des légumes, des fruits et des fleurs », des monocultures faites pour l'exportation. Ainsi, on ne peut que grincer des dents à lire que l'accord intègre aussi des clauses sur le développement durable et la protection de l'environnement : quid de la priorité à la sécurité alimentaire, pourtant brandie par l'UE ?

Juliette Poirson

EST-CONGO
LE CRI MUET DES COLLINES

Sous-titré « Dans l'est du Congo, la guerre tourne en boucle » (Couleur livre, avril 2022), ce livre dirigé par Colette Braeckman, Reed Brody et Pierre Hazan se penche sur l'impunité des différents groupes armés qui agissent dans cette région depuis le génocide des Tutsis au Rwanda, voire avant pour certains.

La journaliste belge Colette Braeckman revient sur le génocide et l'action de la France et « les descendants de ces groupes armés Hutu qui, dans leur exil vers le Congo en 1994, furent convoyés par les militaires français de l'opération Turquoise. Ils avaient pour mission de poursuivre une guerre ». Et encore : « On allait découvrir plus tard la réalité des livraisons d'armes dans les camps, la persistance des formations militaires, les facilités dans l'octroi des visas et titres de voyages, l'existence de filières d'évasion ». « La France, sous l'influence du cabinet de François Mitterrand, n'avait pas cessé d'agir en coulisses et surtout, elle n'avait pas renoncé à inverser le cours de l'histoire. » Dans les mois suivant le génocide, le Rwanda étant régulièrement attaqué par des groupes génocidaires venant du Congo, Kagame prévient la communauté internationale qu'il interviendra si rien n'est réglé dans les camps de réfugiés. En novembre 1996, il met sa menace à exécution avec une coalition d'opposition à Mobutu, l'AFDL, dirigée par Laurent-Désiré Kabila, alliée aux troupes rwandaises et ougandaises. C'est la première guerre du Congo, qui se termine par la victoire de Kabila et le renversement de Mobutu en 1997. Elle sera suivie d'une seconde guerre, de 1998 à 2003, après que Kabila a rompu son alliance avec l'Ouganda et surtout le Rwanda.

Les rapports de l'ONU

Ce livre analyse ensuite les deux rapports onusiens majeurs, celui de la Secretary General's Investigative Team (SGIT), en 1997-1998, étudiant les violences à partir de mars 1993 et notamment celles de la première guerre du Congo, et le rapport Mapping réalisé par 20 experts des Nations Unies présents sur le terrain d'octobre 2008 à mai 2009, pour examiner les massacres de mars 1993 (massacre à Ntoto amorçant des conflits ethniques au Nord Kivu) à juin 2003, date de fin officielle de la seconde guerre du Congo.

L'analyse du SGIT est faite par l'avocat états-unien Reed Brody, porte-parole de l'ONG Human Right Watch, qu'il a rejointe à partir de mai 1998 (et à qui on doit notamment d'avoir fait juger le dictateur tchadien Hissène Habré). Kabila renversant Mobutu en mai 1997, il parvient à restreindre le champ des investigations du SGIT qu'il perçoit comme à charge vis-à vis de lui-même et de son allié rwandais. Ce rapport s'interroge sur un possible génocide au Congo mais conclut que les attaques contre les camps du Nord Kivu « visaient, en partie, à forcer les résidents (des camps) à retourner au Rwanda », puis à éliminer ceux qui avaient refusé le retour.

Le rapport Mapping est ensuite analysé par Marc Schmitz du GRIP, Groupe de recherche et d'information pour la paix. C'est le Dr Mukwege, qui officie dans l'est du Congo et « répare » les femmes et les victimes des conflits, qui donne sa nouvelle dimension au rapport Mapping le 10 décembre 2010 lorsqu'il reçoit le prix Nobel de la paix et le fait connaître, fournissant des arguments aux tenants de la thèse négationniste d'un double génocide (affirmation qui minimise le génocide des Tutsis en érigeant en « génocide » les crimes commis par l'armée de Kagame). Le rapport Mapping conclut : « Finalement les faits qui démontrent que les troupes de l'AFDL/APR ont épargné la vie, et ont même facilité le retour au Rwanda d'un grand nombre de réfugiés Hutu plaident à l'encontre d'une intention claire de détruire le groupe ». Il ne permet donc pas d'accréditer la thèse d'un génocide au Congo.

Mais après le démantèlement des camps de réfugiés, « 200,000 fuyards n'ont pas pris



le chemin du Rwanda (…). C'était le début d'une traque féroce ». « De 1994 à 2003, le Rwanda rapatria ainsi 1,5 millions de Hutu depuis le (Congo) et 1,7 million de réfugiés depuis le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda. » Marc Schmitz relève par ailleurs que le rapport Mapping documente bien d'autres conflits et massacres : « L'inventaire des attaques à l'égard des réfugiés Hutu va de la page 80 à 123 », occupant ainsi 43 pages sur 522 : il concerne aussi les civils du Kasaï au Katanga, les civils Banyamulenge et Tutsi principalement au Sud Kivu et de nombreux Congolais.

L'auteur pointe également une fragilité de ce rapport, construit à charge à partir de documents « rassemblés par des dizaines d'ONG congolaises présentes sur le terrain mais très souvent hostiles au Rwanda, considéré comme un envahisseur », rapporte Colette Braeckman. Selon Marc Schmitz, le rapport n'est d'ailleurs pas utilisable sur le plan judiciaire, en raison du trop grand nombre de conditionnels et d'assertions non vérifiables.

Philippe Lardinois, autre contributeur du livre, relate en détail six cas de massacres documentés par le rapport Mapping en relevant des distorsions dans les sources, des contradictions, des approximations ou, plus grave, des conclusions orientées : l'hôpital de Lemura, le cas du lac Vert, le cas de Chimanga, le cas de Matanda, le cas de Miandja, le cas de Humule. Il estime que « le Mapping est l'objet d'une instrumentalisation lorsqu'une série d'incidents graves sont présentés comme établis par certains alors qu'ils ne le sont manifestement pas, pour pointer du doigt un État, une armée, une personne comme étant l'auteur ou le commanditaire de violations graves du droit international humanitaire. »

Comment juger ?

Des pistes judiciaires sont évoquées par les auteurs, mais la justice congolaise apparaît fragile et sous-équipée pour enquêter dans ces régions éloignées de la capitale. « Le fait qu'en RDC, seule la justice militaire soit habilitée à juger les crimes internationaux, pose évidemment question. » En outre, « pour juger un militaire, il faut être de grade égal ou supérieur ». La justice internationale, quant à elle, est désarmée : aucun tribunal pénal international n'a été créé pour la RDC, et la Cour pénale internationale (CPI), ne datant que de 2002, ne peut se saisir de faits antérieurs. Si les auteurs se refusent à dire que l'impunité est totale, puisqu'il y a eu quelques procès en RDC, elle reste prépondérante.

André Bigo



MAYOTTE

APRÈS WUAMBUSHU, LE CHAOS ET LA SOIF

Entre crise de l'eau, violences et difficultés d'accès aux soins, les conditions de vie des Mahorais·e·s se sont dégradées, et l'opération Wuambushu débutée en avril n'y a rien changé - quand elle n'a pas aggravé la situation.

Le 8 décembre dernier, la Première ministre Élisabeth Borne faisait un crochet par Mayotte pour y évoquer les problèmes d'accès à l'eau et de sécurité qui se sont fortement aggravés ces derniers mois. À cette occasion, elle a réaffirmé le soutien de l'État à la population mahoraise et a annoncé une opération de relogement des personnes expulsées lors de l'opération Wuambushu, qui a entraîné la destruction de plusieurs bidonvilles – les bangas, où vivent 40 % des habitant·e·s de Mayotte.

Si les autorités avaient pu se gargariser d'une accalmie de la situation sécuritaire à l'apogée de l'opération, elle n'a été que passagère et n'a pas réglé les problèmes de fond qui touchent l'île (voir *Billets d'Afrique* n°328, mai 2023). Depuis, la violence, principalement liée à des affrontements entre bandes rivales de jeunes, a repris de plus belle, entraînant rien qu'au mois de décembre la mort de trois personnes en une dizaine de jours.

Après la violence coloniale, plus d'insécurité

Pour certains, à l'instar de la députée Estelle Youssouffa (LIOT), c'est le signe que Wuambushu n'est pas allée assez loin – comme si la solution à l'insécurité était encore un peu plus de violence coloniale. Mais comme l'explique Bruno Dezile, secrétaire départemental de la CGT éducation à Mayotte, l'opération n'a été qu'un coup de force irréfléchi (*Libération*, 24/12/23) : « Il faut accompagner ces personnes [dont les logements ont été détruits], régler l'accès à la santé, à l'éducation… Aider cette jeunesse qui est laissée depuis des années sans solutions, qu'on maltraite, et qui trouve en la violence son seul moyen d'expression. »

En réalité, c'est même Wuambushu qui aurait pu attiser ces vagues de violence : d'après un jeune anonyme témoignant pour *Le Journal de Mayotte* (06/12/23), beaucoup des jeunes participant aux violences sont des mineurs nés à Mayotte, donc français, dont les parents ont été expulsés vers les Comores et qui se retrouvent sans famille.

Une crise de l'eau sans précédent

Un autre fléau touche l'île depuis cet été : de graves pénuries d'eau. Pour leur approvisionnement, les habitant·e·s de Mayotte dépendent à 80 % des eaux de surface alimentées par les précipitations (rivières et retenues collinaires), le reste étant fourni par l'usine de dessalement de Petite-Terre. Mais à cause du changement climatique, la saison des pluies est réduite à trois mois, de janvier à mars, alors qu'elle commençait avant en novembre. Celle de 2023 n'a pas été suffisante pour que les réserves d'eau mahoraises puissent subvenir aux besoins annuels de la population, qui ont augmenté ces dernières décennies avec le développement industriel et démographique de l'île. En fin d'année, ces réserves étaient presque à sec.

En conséquence, les autorités ont dû imposer des restrictions, avec 18 heures d'accès à l'eau tous les trois jours par zone géographique, et les établissements scolaires ont fermé, car ils ne peuvent accueillir les élèves dans des conditions d'hygiène décentes. Tout en assurant que l'eau qui sort des canalisations est potable, l'agence régionale de santé (ARS) conseille aux Mahorais·e·s de la faire bouillir pendant cinq minutes avant de l'utiliser – une impossibilité pour beaucoup d'entre eux, notamment celles et ceux qui vivent dans les bidonvilles.

Interrogé par Mediapart (06/11/23), Anthony Bulteau, coordonnateur à Mayotte de l'ONG Solidarités International, estime que « la réaction des autorités est trop tardive. On sait depuis le printemps que les ressources ne sont pas suffisantes. L'opération Wuambushu a invisibilisé le problème de l'eau. » Si depuis le 20 novembre, l'État distribue gratuitement des bouteilles d'eau, les quantités sont loin d'être suffisantes, et certaines personnes n'y ont pas accès, par exemple parce qu'elles travaillent pendant la distribution ou parce qu'elles sont en situation irrégulière et ne veulent pas entrer en contact avec les autorités.

Un accès aux soins encore plus difficile

Cette crise de l'eau a eu des effets sur la santé de la population mahoraise (aggravation de l'épidémie de gastro-entérite, déshydratation sévère chez les enfants, infections urinaires et insuffisances rénales), alors même que le système de santé de l'île est déjà en tension permanente. En 2019, il n'y avait que 54 médecins généralistes, 36 spécialistes et 5 dentistes pour 100 000 habitant·e·s (contre respectivement 139, 177 et 64 en métropole), et il n'y a pas d'aide médicale d'État à Mayotte.

Les soignant·e·s ont également très mal vécu l'opération Wuambushu (Mediapart, 29/10/23), au cours de laquelle la police interpellait les personnes en situation irrégulière à l'extérieur des hôpitaux tandis qu'un collectif de femmes mahoraises a voulu empêcher les « clandestins » de se faire soigner. Ces actions ont causé des retards de soins qu'il a ensuite fallu traiter. Enfin, les violences compliquent également l'accès aux soins et le travail du Samu, entraînant parfois la mort de personnes qui n'ont pas pu recevoir l'assistance adaptée à temps.

Lors de son déplacement, Élisabeth Borne a annoncé élargir les droits à la santé, en ouvrant la complémentaire santé solidaire aux Mahorais·e·s dès le 1er janvier. Mais de l'autre main, l'État a déployé 80 gendarmes mobiles supplémentaires, qui jusqu'ici n'ont su que noyer de gaz lacrymogènes les bidonvilles de l'île (Mediapart, 09/12/23), sans rien améliorer au quotidien de ses habitant·e·s.

Nicolas Butor

GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA

SOSTHÈNE MUNYEMANA CONDAMNÉ EN FRANCE

29 ans après les faits et 28 ans après la première plainte déposée en France contre lui en 1995, le Dr Sosthène Munyemana a enfin rendu des comptes devant la justice française pour sa participation au génocide perpétré contre les Tutsis. Au terme de 5 semaines de procès, la cour d'assises de Paris l'a reconnu coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et d'entente en vue de commettre ces crimes. Pour ces faits, elle l'a condamné à 24 ans de réclusion dont 8 incompressibles. Ses avocats ont fait appel de la décision.

C'est la première fois qu'une cour d'assises française rend un verdict de culpabilité sur la participation à une entente en vue de préparer le génocide.

« Bon docteur » ?

Sosthène Munyemana comparaissait libre. Dès son arrivée en France en septembre 1994, il a pu exercer en tant que médecin dans la région de Bordeaux, où il s'est fait une réputation d'homme affable, compétent et sérieux…, tout comme au Rwanda au cours des années précédant le génocide, où il était apprécié de tous.

Dans un pays où seul 1 % de la population accédait à l'enseignement supérieur, Sosthène Munyemana était un notable, une autorité morale et intellectuelle. Enseignant la médecine à l'université, il était aussi l'un des six gynécologues-obstétriciens que comptait le pays : c'est lui qui donnait la vie.

A quel moment a-t-il basculé ? Lors de l'introduction du multipartisme au Rwanda en 1993 (concession démocratique accordée sous la contrainte par le président Habyarimana dans le cadre des accords de paix d'Arusha), Sosthène Munyemana a adhéré au Mouvement Démocratique Rwandais (MDR). Un parti construit sur le socle idéologique ethniste de la première République rwandaise, qui, sous couvert de « révolution sociale », réclamait le pouvoir au peuple, mais surtout au peuple hutu.

…ou dangereux idéologue ?

L'adhésion de Sosthène Munyemana au MDR constituait une première étape dans son ambition d'accéder au pouvoir politique, alors que sa carrière de médecin était déjà au sommet. L'attentat contre l'avion présidentiel, le 6 avril 1994, et l'instauration d'un Gouvernement Intérimaire dirigé par son ami Jean Kambanda[1], lui ont ouvert une formidable fenêtre d'opportunités.

Le 16 avril, 10 jours après le début des massacres dans la plupart des régions du Rwanda, il co-signe une motion de soutien au gouvernement intérimaire, au nom du « Cercle des intellectuels de Butare » dont il est le vice-président. Dans son témoignage, Me Éric Gilet a confirmé que ce soutien à un gouvernement qui comportait beaucoup de membres du Hutu Power constituait une caution intellectuelle de poids à l'échelle de tout le pays. Venant du Dr Munyemana, on peut aussi penser que c'était une caution morale, une injonction à « soigner » le Rwanda de son « impureté ethnique ».

Gestionnaire du « couloir de la mort » …

Dès que les premiers massacres atteignent la région de Butare, Sosthène Munyemana s'est vu confier la clef du bureau de secteur de Tumba, une maisonnette où se tenaient les réunions publiques en temps de paix. Pendant le génocide, le bureau de secteur a servi de lieu de détention aux Tutsis capturés que l'on ne tuait pas immédiatement. La gestion des cadavres est en effet devenue très vite un sujet de préoccupation des autorités : il fallait éviter qu'ils soient vus par la communauté internationale via les satellites d'observation, mais aussi répondre aux problèmes sanitaires posés par la putréfaction des corps laissés sur le bord des routes et dans la nature. La consigne était de les faire disparaître, notamment dans les fosses septiques. Et pour cela, il fallait « gérer le flux ».

L'utilisation du bureau de secteur s'inscrivait également dans la stratégie génocidaire au niveau national qui consistait à réunir les Tutsis, les enfermer, les affamer, les affaiblir pour faciliter leur extermination. Le bureau de secteur constituait dès lors un lieu de transit, un « couloir de la mort » comme l'a indiqué Vincent Kageruka, unique rescapé de ce lieu, parce que le seul à avoir réussi à s'en enfuir. Après quelques jours de détention, les Tutsis étaient transférés vers un « ailleurs » d'où ils ne sont jamais revenus. Sosthène Munyemana prétend qu'il a contribué à sauver ces Tutsis en leur offrant un abri temporaire et qu'il ignorait ce qu'il advenait d'eux après leur départ.

…ou sauveur de Tutsi ?

Médecin, il a pourtant enfermé jusqu'à 40 personnes dans une seule pièce sans eau, sans nourriture, sans accès à des sanitaires et sans aucun soin, malgré des blessures à leur arrivée. À aucun moment il n'a pensé à leur ouvrir la porte la nuit alors que le bureau n'était pas gardé. Son autorité sur les tueurs était telle qu'aucun n'a osé extraire de force les prisonniers qui s'y trouvaient.

A Tumba, Sosthène Munyemana a également participé à l'instauration du système des rondes et des barrières, qu'il a présentées comme des outils de défense civile contre d'éventuelles attaques de l'armée du Front Patriotique Rwandais (FPR). Les combats se déroulaient pourtant à plus de

1. Le 14 mai 1994, alors que le génocide s'était déjà généralisé à tout le pays, le Premier ministre Jean Kambanda a répondu à une invitation à prendre la parole devant les enseignants, médecins, intellectuels, universitaires de Butare dont l'accusé. Il a tenu un discours ouvertement génocidaire avec un remerciement appuyé au Cercle des intellectuels MDR de Butare qui avait prouvé à plusieurs reprises sa volonté de collaborer avec le GIR. Il a plaidé coupable de crime de génocide le 1er mai 1998 et a été condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité le 4 septembre 1998, peine confirmée en appel le 19 octobre 2000.

100 km de là… Il savait donc pertinemment que les rondes n'avaient aucun rôle de protection et qu'elles étaient devenues des outils du génocide, permettant de traquer et de débusquer les Tutsis afin de les exterminer. Cherchant à minimiser son rôle, il a expliqué pendant le procès qu'on avait surnommé sa ronde « la ronde du bonheur », parce qu'on n'y tuait pas les Tutsis tant qu'il était là… Dans son témoignage, Hélène Dumas précise qu'elle n'a jamais entendu parler de ronde protégeant les Tutsis, et que tout le monde était sensibilisé au fait que le Tutsi était l'ennemi.

Une fuite organisée

Munyemana était non seulement un ami de Jean Kambanda, le Premier ministre du gouvernement intérimaire (GIR) mais aussi celui du ministre de l'Agriculture de ce même gouvernement, Straton Nsabumunkunzi. C'est avec ce dernier qu'il a organisé sa fuite du Rwanda, prétendant que les menaces pesant sur lui étaient devenues trop fortes du fait de sa modération. Alors qu'il vivait à moins de 30 km de la frontière du Burundi, il a préféré parcourir un très long périple dans un pays à feu et à sang pour rejoindre la ville de Gisenyi, à la frontière avec le Zaïre (actuelle RDC), à l'endroit même où s'était replié le gouvernement intérimaire. Il y a même résidé plusieurs jours avant de se décider à passer à Goma, au Zaïre. Un choix étrange pour quelqu'un qui se dit menacé. Qu'espérait-il en se rapprochant du GIR, encore aux commandes à la mi-juin 1994 ?

Tout au long du procès, la défense a voulu faire croire que les accusations contre Sosthène Munyemana étaient téléguidées depuis Kigali, brouillant les cartes entre le Rwanda de 1994 et celui d'aujourd'hui.

Elle a versé pour ce faire des éléments concernant des procès politiques basés sur de fausses accusations, documentés par Human Rights Watch (HRW) ou la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH). A l'issue des débats, il est apparu qu'aucun des témoins n'avait déposé sous les pressions ou à la demande des autorités rwandaises. Et ce, d'autant plus que les enquêteurs français ont pu travailler librement, sans même être accompagnés de représentants du parquet rwandais, pour entendre les témoins lors de leurs déplacements au Rwanda.

Ni procès politique, ni manipulation

E

n outre, le nom de Sosthène Munyemana et les soupçons quant à sa participation au génocide avaient été signalés aussi bien dans un article du journal De Morgen le 8 août 1994, que dans une note de la Sûreté belge du 19 août 1994, donc bien avant la date de la plainte qui a permis l'ouverture de l'instruction.

À défaut d'un destin politique, Sosthène Munyemana a rêvé d'un procès politique. Il n'a finalement eu qu'un procès criminel, celui de sa participation à des crimes qui heurtent la conscience de l'humanité toute entière, commis par un petit groupe mafieux qui avait fait main basse sur le pays et privatisé le pouvoir à son profit.

Témoigner, c'est revivre

Mme Waintrater, psychologue clinicienne, a enfin évoqué devant la cour d'assises les efforts gigantesques réalisés par les survivants afin de trouver la force de dire, de décrire leur calvaire, d'en revivre chaque détail, aussi terrible soit-il.

Les témoignages sont des éléments de preuves à part entière. Ils ont permis de faire entendre, si tard et si loin de la survenue du génocide, des paroles qu'aucun autre lieu n'avait encore libérées sur les conditions de survie de ces êtres pourchassés, torturés, violés. Plusieurs femmes qui avaient jusqu'alors évoqué avoir bénéficié d'une « protection » comme moyen de survivre ont enfin osé la désigner pour ce qu'elle était : un viol.

Même si aucune charge ne relie ces crimes à l'accusé, la cour a reconnu, pour la première fois dans un procès "rwandais" en France, que les viols et l'esclavage sexuel, pratiqués de manière massive et systématique, ont constitué un des instruments du génocide.

Le génocide et sa planification réaffirmés

Du procès de Sosthène Munyemana, il ressort une fois de plus que le génocide a eu lieu grâce à un plan concerté visant l'extermination méthodique et organisée des Tutsis, à Tumba comme au niveau national, et non suite à une explosion de colère incontrôlée comme aurait voulu le faire croire l'accusé. Chaque nouveau procès, chaque nouveau témoignage de victimes comme d'historiens cités comme « témoins de contexte » le confirment. Ils sont le meilleur outil de lutte contre le négationnisme.

Mais ce procès a été l'occasion pour la cour d'aller plus loin que lors des procès précédents, et plus loin aussi que le TPIR, qui ne s'est jamais prononcé sur la préparation du génocide avant le 7 avril 1994. En effet, dans sa motivation, la cour a retenu de nombreux éléments qui, selon elle, démontrent que le génocide était en préparation depuis le début des années 1990, comme le témoignage prophétique de Jean CARBONARE en janvier 1993, le rapport de la commission internationale sur les atteintes aux droits de l'Homme de mars 1993, l'achat de 500 000 machettes en 1993

POURQUOI JUGER EN FRANCE ?

Le génocide des Tutsis a eu lieu d'avril à juillet 1994 au Rwanda et pourtant, c'est devant un tribunal français qu'a comparu fin 2023 un de ses auteurs présumés, en vertu de la compétence universelle dont la France s'est dotée en 2000. Après la fermeture du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), créé pour juger les concepteurs du génocide, aujourd'hui, seules les juridictions nationales peuvent rendre justice sur ces crimes imprescriptibles.

Tandis que la France, malgré l'avis contraire de la Cour européenne des droits de l'Homme, refuse obstinément d'extrader les personnes mises en cause vers le Rwanda pour qu'elles y soient jugées, la possibilité de juger en France reste restreinte par 3 « verrous » : obligation de résidence habituelle sur le territoire, exigence que la Cour Pénale Internationale se déclare incompétente et monopole des poursuites accordé au Parquet. Ces verrous assurent l'impunité sur le territoire français de ceux qui pourraient être poursuivis pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans d'autres pays (cf. à ce sujet le clip très pédagogique « Crapules & Vacances » https://www.youtube.com/watch?v=X2SU-A1J6Yw d'Amnesty International). Dans la « patrie des droits de l'Homme », les intérêts économiques et géopolitiques font toujours la loi.

par un homme d'affaires proche du Hutu Power, l'existence de caches d'armes documentées par la MINUAR, les massacres systématiques des Tutsis entre 1990 et début 1994 avec l'appui des militaires, des gendarmes et des autorités locales, etc. Si bien que pour la première fois dans l'histoire judiciaire française, la cour a déclaré coupable un accusé d'entente en vue de la préparation du génocide et de crimes contre l'humanité.

Et les autres plaintes ?

Sosthène Munyemana est le sixième Rwandais jugé en France pour le génocide des Tutsis depuis 2014, date du premier procès contre Pascal Simbikangwa. Si le rythme de ces procès s'est considérablement accéléré en 2023 (deux procès dans l'année, de même qu'en 2024), ce ne sera pas suffisant pour combler le temps perdu et, avec lui, le vieillissement des accusés (le préfet Bucyibaruta, condamné en 2022, est décédé avant son appel). Concernant les actions en justice intentées contre des Français, la justice française semble encore moins empressée, alors même qu'elles portent sur des faits imprescriptibles (voir le site internet de Survie sur les actions judiciaires en cours).

Stéphanie Monsenego
et Laurence Dawidowicz

LUTTES D'INFLUENCE AU SAHEL

Tandis que l'exécutif français poursuit dans la voie de l'intransigeance face aux militaires qui ont renversé le président nigérien allié de la France Mohamed Bazoum, l'inquiétude semble gagner une partie des milieux patronaux et de la classe politique française. Les États-Unis et certains pays européens se désolidarisent de la diplomatie française pour préserver leurs intérêts et contrebalancer l'influence russe.

Après le coup d'État au Niger du 26 juillet 2023, la France a d'abord envisagé une intervention militaire pour restaurer le président déchu Mohamed Bazoum, opération annulée à la dernière minute (Lemonde.fr, 19/08/23). Cette menace, ainsi que la promesse des autorités françaises de soutien à une éventuelle intervention armée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont conduit les militaires putschistes du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) à exiger le départ des troupes françaises du pays, puis de l'ambassadeur Sylvain Itté. Au terme de plusieurs semaines de bras de fer, le projet d'intervention militaire régionale s'enlisant, la France a fini par s'exécuter (cf. Billets d'Afrique n°331, septembre 2023 et LeMonde.fr, 22/12/2023). Le 24 septembre, Emmanuel Macron annonçait le retrait des forces françaises du pays, sonnant le glas de 10 ans de « guerre contre le terrorisme » française au Sahel. Ce troisième désengagement militaire contraint, après ceux du Burkina Faso et du Mali, aurait dû ouvrir la voie à un large débat public sur la politique militaire de la France en Afrique. On a dû se contenter du service minimum et on cherchera en vain la moindre trace d'autocritique dans les prises de position de l'exécutif. Au contraire, la volonté de punir les pays coupables de crime de lèse-Françafrique ne se dément pas.

Des mesures de représailles contre la population

« Très vite, début août, la France a en outre pris des mesures radicales concernant le Niger, mais aussi le Mali et le Burkina Faso : suspension totale de la délivrance des visas, suspension de l'aide au développement et de la coopération, classement de l'ensemble de ces pays, y compris les capitales, en zone rouge sur la carte des conseils aux voyageurs et voyageuses du ministère des Affaires étrangères », résume Mediapart (21/11/2023). Le classement des capitales en zone rouge « met un coup d'arrêt à tous les voyages officiels, notamment pour les structures plus ou moins liées à l'État (les universités, les instituts de recherche, etc.) ». L'ordre donné aux opérateurs culturels via les Directions régionales des affaires culturelle (DRAC) de « suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger, Burkina Faso » avait suscité un tollé qui avait conduit le gouvernement à un demi-rétropédalage (Libération.fr, 15/09/2023). Les conditions d'octroi de visas ont été partiellement rétablies mais restent coûteuses, opaques et encore plus difficiles. De même, l'accueil des étudiants étrangers en provenance de ces trois pays a été en partie restauré, mais plusieurs centaines d'entre eux sont restés sur le carreau et ont dû interrompre leur cursus universitaire (LeMonde.fr, 05/12/23). Les autorités françaises, qui n'ont pas digéré de voir les forces françaises chassées de ces pays, se défendent d'exercer des représailles à l'encontre de la population, rejetant la responsabilité de la situation sur les régimes putschistes, mais ne font qu'aggraver la colère qui s'était déjà fortement développée contre la politique africaine de la France.

Le président français n'a pas non plus renoncé à la posture traditionnelle, consistant à revendiquer publiquement un droit d'ingérence dans les affaires intérieures des pays sahéliens, alors même que dix années de « guerre contre le terrorisme » sous conduite française ont contribué à y aggraver une crise complexe. Ainsi, par exemple, en amont du sommet de la CEDEAO prévu le 10 décembre à Abuja, au Nigéria, qui devait traiter des transitions

politiques au Sahel et des sanctions économiques prises par l'organisation sous-régionale à l'encontre du Niger, le président ivoirien Alassane Ouattara, partisan avec le président sénégalais Macky Sall d'une ligne dure sur cette question, a été reçu à l'Élysée, le 21 novembre. Macron et Ouattara se sont entretenus sur la situation au Sahel, et, alors que les chefs d'État africains sont divisés sur la question, l'Élysée a non seulement réaffirmé le « plein soutien de la France au président [nigérien] Mohamed Bazoum », mais surtout « rappelé que sa libération constituait un préalable à toute négociation avec les putschistes » (LeMonde.fr, 22/11/23). Si l'on en croit *Jeune Afrique* (23/11/23), les deux présidents auraient également, concernant le Burkina Faso, « déploré les « fausses promesses » du président de la transition, le capitaine Ibrahim Traoré, qui avait garanti à leurs émissaires qu'il ne se rapprocherait pas des Russes ».

Une posture contre-productive

Les nouveaux pouvoirs au Mali, au Burkina Faso et au Niger, s'accommodent assez bien de la position française, qui conforte leur popularité. Si la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée, si la situation économique a empiré suite aux sanctions et si la répression se durcit dans ces trois pays pour faire taire les voix dissidentes, l'adoption de mesures, mêmes symboliques, pour donner une traduction concrète aux discours d'émancipation vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale, reste très populaire. Ainsi le Burkina Faso a-t-il par exemple annoncé, le 6 décembre, avoir adopté un projet de loi révisant la Constitution et consacrant désormais les langues nationales comme langues officielles à la place du français, relégué au rang de « langue de travail » (rfi.fr, 07/12/23). Comme le Burkina Faso l'avait déjà fait, le Niger et le Mali ont pour leur part annoncé, dans un communiqué conjoint, l'annulation des conventions fiscales dites de « non double imposition » qui les liaient à la France. « Une mauvaise nouvelle pour les sociétés françaises présentes au Sahel. Jusque-là, elles pouvaient déduire de leurs impôts en France le montant qui leur a été prélevé à la source dans les pays africains », commente rfi.fr (08/12/23), qui cite Étienne Giros, président du Conseil des investisseurs des Français en Afrique (CIAN) : « Cela va amputer les résultats et donc l'agilité des entreprises. Soit elles accepteront que leurs bénéfices en France diminuent, soit elles imputeront cette nouvelle charge sur leurs filiales africaines. » « Le nombre d'entreprises concernées est toutefois assez faible – environ 70 au Burkina, une cinquantaine au Mali, et une vingtaine au Niger », estime RFI, les autres payant déjà des impôts localement et les déduisant plutôt en France. La question est alors de savoir si leurs sociétés mères pourront continuer de les déduire de leurs impôts en France : l'administration fiscale française pourrait en effet décider de continuer à appliquer unilatéralement les dispositions prévues par les conventions afin de soutenir la présence des groupes français sur place.. Dans ces trois pays, les intérêts économiques français se trouvent percutés par les turbulences politiques et les réactions du président du CIAN traduisent l'inquiétude montante des milieux patronaux qui peuvent craindre un effet de contagion sur d'autres anciennes colonies françaises. Or, la rentabilité des intérêts français en Afrique francophone est souvent dépendante de la bienveillance des pouvoirs en place. Le cas de Veolia au Niger constitue un bon exemple. L'entreprise française disposait depuis une quinzaine d'années d'un monopole sur la distribution de l'eau. Mais sa position a « été mise à mal par le coup d'État. Très connecté auprès de l'administration Bazoum, Veolia s'est retrouvé dépourvu de ses principaux relais au sein du pouvoir », rapporte Africa Intelligence (06/12/23). Alors qu'elle ne percevait plus ses recettes habituelles depuis quatre mois, l'entreprise « s'est depuis résignée à quitter le pays ». Étrangement, le cas des filiales d'Orano (ex Areva) au Niger, incarnation historique des relations néocoloniales, reste hors champ des discours nigériens aussi bien que français.

Les inquiétudes des milieux économiques trouvent logiquement leur traduction dans le champ politique. Le récent rapport parlementaire « sur les relations entre la France et l'Afrique » en est une illustration. « Nous avons perdu des parts de marché en nous enfermant dans le rôle de gendarme de l'Afrique (…). Nous voyons aussi la montée d'un sentiment antifrançais que nous n'avons pas su contrer. Tout cela valide bien l'urgence de repenser la stratégie française pour l'Afrique et de mettre un terme à notre déclin », résume la députée (LR) Michèle Tabarot, co-auteure du rapport.

Inquiétudes européennes

D'autres pays européens s'inquiètent également de ce que, par effet de contagion, la politique migratoire d'externalisation de la répression des migrants, que l'Union européenne a progressivement imposée aux pays africains, soit la victime collatérale de l'intransigeance française. Le 25 novembre, les autorités nigériennes ont en effet abrogé une loi de 2015, alors que Mohamed Bazoum était ministre de l'Intérieur, adoptée à l'époque sous fortes pressions et incitations financières extérieures, qui avait criminalisé les activités économiques liées aux migrations qui constituaient jusque-là une source de revenus très importante pour la région d'Agadez (transport, restauration, hébergement…), sorte de « ville-étape » avant la traversée du Sahara. « Le gouvernement de transition a justifié cette décision par le fait que ce texte avait été adopté en mai 2015 « sous l'influence de certaines puissances étrangères » et au détriment des « intérêts du Niger et de ses citoyens », et qu'il entrait « en contradiction flagrante » avec les règles communautaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) », qui garantissent en principe la liberté de circulation de ses ressortissants, rapporte Mediapart (02/12/2023). Trois arguments qui sont parfaitement exacts, même si l'on n'est pas obligé de penser qu'ils reflètent les motivations principales des autorités nigériennes. L'abrogation de cette loi liberticide et dangereuse pour les migrants était certes réclamée depuis longtemps par la population, les militant·e·s de la société civile et de nombreux élus locaux. Mais pour les autorités nigériennes, il s'agissait vraisemblablement d'abord de répondre au « cadre de mesures restrictives » adopté par le Conseil européen le 23 octobre, ouvrant la porte à de futures sanctions, et à la condamnation du coup d'État assortie de la demande du rétablissement au pouvoir du président Mohamed Bazoum formulées par le parlement européen le 23 novembre, à l'initiative notamment d'élus Renaissance (majorité présidentielle en France).

Selon Africa Intelligence (08/12/23), un « imbroglio au sommet de l'Union européenne » a aussi « précipité l'explosion du G5 Sahel », cette institution dotée d'une force conjointe, créée à l'instigation de la France pour épouser les contours de l'opération Barkhane en 2014. La Direction générale des partenariats internationaux de l'UE (DG INTPA) a en effet annoncé la suspension du soutien (formation, équipement, *per diem*) aux composantes nigérienne et burkinabè de la force conjointe du G5 (le Mali s'en était déjà retiré). Une décision prise dans le dos du Service

européen d'action extérieure (SEAE) qui s'estimait en charge du dossier, et dont « les diplomates s'efforcent de maintenir un lien avec certains pays sahéliens de peur de perdre pied dans cette région ». La dissolution officielle du G5 Sahel, qui était déjà en situation de coma avancé depuis longtemps, a été actée par les deux derniers membres, le Tchad et la Mauritanie, le 6 décembre. En septembre, le Mali, le Burkina Faso et le Niger avaient en revanche signé une charte de défense de l'Alliance des États du Sahel (AES), mentionnant la création d'une architecture de défense collective qui se voulait déjà une alternative au G5, voir l'embryon d'une future fédération.

Qui part, qui reste ?

Plus grave encore, aux yeux des Européens, les militaires nigériens ont décidé de mettre un terme aux deux missions sécuritaires européennes encore présentes dans le pays : Eucap Sahel Niger, mission civile présente depuis 2012, fortement axée sur la lutte contre les migrants ; et l'EU Military Partnership Mission in Niger (EUMPM), mission de coopération militaire créée en février dernier à l'image de l'EUTM, présente au Mali pendant l'opération Barkhane. Cette annonce de répudiation des missions européennes coïncidait avec la réception du vice-ministre de la Défense russe, Younous-Bek Evkourov, et « la signature de documents dans le cadre du renforcement de la coopération militaire entre la République du Niger et la Fédération de Russie », ont fait savoir les autorités (LeMonde.fr, 04/12/23). Ce voyage a marqué l'officialisation d'un rapprochement sécuritaire entre les deux pays, selon l'exemple donné précédemment par le Mali, puis, plus discrètement, par le Burkina Faso. Dans la foulée, le Niger a annoncé le 26 décembre vouloir procéder à « une révision de tous les accords [militaires] signés par le passé avec tous les partenaires ». « Les États-Unis et l'Allemagne ont déjà fait part de leur souhait de voir leurs troupes rester, au nombre de 1300 et 100 respectivement », rappelait RFI le 27 décembre. Les Italiens, et peut-être d'autres pays européens, formuleront vraisemblablement la même demande, dans l'espoir de maintenir une coopération sécuritaire sur les questions de terrorisme et de migration.

Depuis le coup d'État nigérien, des divergences importantes sont apparues entre le président français et plusieurs des partenaires traditionnels de l'action militaire française dans la région. C'est particulièrement net de la part des États-Unis. Les alliés « doivent soutenir leurs amis, mais pas non plus les suivre aveuglément au bord de la falaise », avait résumé le 25 septembre l'ex-envoyé spécial des États-Unis pour le Sahel Peter Pham (Libération, 02/11/23). Contrairement aux Français, les Étasuniens entendent bien rester sur place pour contrebalancer l'influence russe (comme en Centrafrique, où ils viennent de négocier l'arrivée de la société militaire privée Bancroft selon rfi.fr, 18 décembre). Ils souhaitent conserver leur base militaire d'Agadez, d'où continuent de décoller les drones de reconnaissance Reaper qui surveillent la région. « Nous sommes convaincus que nous restons les meilleurs partenaires pour le Niger », a ainsi déclaré le 13 décembre à Niamey la secrétaire adjointe aux Affaires africaines Molly Phee (Libération, 22/12/23). Les Etats-Unis avaient différé jusqu'au 10 octobre l'utilisation du terme de « coup d'État » au sujet du Niger, qui impliquait la suspension de leur coopération notamment au plan militaire. Mais ils avaient dans le même temps reconnu de facto le nouveau pouvoir, contrairement à Paris. L'ambassadrice Kathleen FitzGibbon a présenté ses lettres de créances au pouvoir nigérien, forme supplémentaire de reconnaissance officielle de ce dernier, la veille de l'arrivée de la délégation russe à Niamey. Quelques jours plus tard, les États-Unis ont annoncé être prêts à reprendre la coopération avec le Niger à condition que les nouvelles autorités annoncent « un délai pour une transition rapide et crédible » (LeMonde.fr, 14/12/23). Mais les militaires nigériens semblent pour l'instant camper sur leur position d'une durée de trois ans.

Une stratégie de la rupture

Si les Américains font le dos rond, les relations entre la France et le Niger sont toujours restées aussi tendues, jusqu'à l'annonce par la France de la fermeture « pour un délai indéterminé » de l'ambassade de France au Niger, le 22 décembre dernier, en même temps que les derniers militaires français quittaient le pays. Cette mesure rarissime a surpris les expatriés français sur place et fait dire au député écologiste de la 9e circonscription des Français de l'étranger, Karim Ben Cheikh, qu'il s'agissaitt de « l'aboutissement d'une logique d'escalade et d'intimidation qui n'a pas été désamorcée » (Libération, 22/12/23). Même au Mali et au Burkina Faso, où les ambassadeurs français ont également dû plier bagage, les ambassades restent ouvertes sous la responsabilité d'un chargé d'affaires (un rang diplomatique inférieur). Mais ça n'est peut-être que provisoire. En septembre, les autorités burkinabè ont en effet demandé la fermeture de la mission de défense française de l'ambassade et exigé le départ de l'attaché de défense, Emmanuel Pasquier, accusé d'activités subversives. Le 19 décembre, Jeune Afrique a également révélé que les forces de sécurité burkinabè avaient arrêté pour espionnage et fait emprisonner quatre agents de la DGSE française début décembre à Ouagadougou. Les autorités françaises ont pour la forme récusé les accusations d'espionnage, assurant qu'il ne s'agissait que de « quatre techniciens [qui] étaient au Burkina Faso pour réaliser une opération de maintenance informatique au profit de l'ambassade de France » (AFP, 19/12/2023). L'arrestation de ces derniers coïncide par ailleurs avec une protestation officielle du gouvernement de transition qui s'est dit « outré par la publication (…) d'un article tendancieux sur le site du journal *Le Monde* intitulé : « Au Burkina Faso, la guerre de propagande fait rage après l'attaque djihadiste sur Djibo" » (Communiqué du 02/12/23). La diffusion du journal, qui donnait une version très différente de celle de la télévision nationale sur la réaction de l'armée burkinabè au moment de l'attaque, a été interdite au Burkina Faso, comme celle d'autres médias français avant lui. L'arrestation des agents a été lue par l'Élysée comme un nouvel échec des services de renseignements français, déjà coupables de ne pas avoir vu venir les coups d'État successifs dans la région, en particulier au Niger. Fin décembre, Bernard Émié, responsable de la DGSE depuis le début du premier mandat d'Emmanuel Macron, a été révoqué et remplacé par Nicolas Lerner, jusque là à la tête de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Christophe Bigot, directeur Afrique et océan Indien (DAOI) au ministère des Affaires étrangères (et par ailleurs ancien de la DGSE et ex-envoyé spécial au Sahel), a quant à lui été remplacé par Emmanuelle Blatmann, anciennement ambassadrice de France au Nigeria. Si certains journalistes y voient « la volonté d'ouvrir un nouveau chapitre » (LeMonde.fr, 19/12/23), il n'y a évidemment rien à attendre d'un changement d'acteurs sans remise en cause de la logique politique à l'œuvre.

Raphaël Granvaud

PERENCO SYSTEM

LES SALES HISTOIRES DU PÉTROLIER FRANÇAIS

Dans une enquête publiée en décembre dernier, Mediapart, EIF (Environmental Investigative Forum), Info Amazonia, Convoca et InfoCongo, et leurs partenaires internationaux révèlent de nouveaux éléments sur les exactions de la société Perenco, deuxième groupe pétrolier français derrière TotalEnergies, notamment en Afrique et en Amérique latine.

C'est un autre dossier qui vient s'ajouter à la pile épaisse des révélations sur les activités de Perenco, deuxième producteur français de pétrole brut. Fin 2022 déjà, les médias d'investigation Disclose et Investigate Europe dévoilaient les atteintes aux droits humains et à l'environnement de l'entreprise dans nombre de ses pays d'exploitation, ainsi que ses liens avec la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher (voir Billets d'Afrique n°323, décembre 2022). Dans cette nouvelle enquête publiée au cours du mois de décembre 2023, Mediapart, EIF (Environmental Investigative Forum), Info Amazonia, Convoca et InfoCongo, et leurs partenaires internationaux en révèlent encore plus sur l'ampleur des dégâts environnementaux causés par Perenco. Le groupe pétrolier opère en effet sur 74 aires protégées dans neuf des quatorze pays dont elle exploite le sous-sol, en Europe, Afrique et Amérique latine, des zones qui devraient normalement être préservées des usages industriels. Au Royaume-Uni par exemple, où se trouve la moitié des concessions à problème du groupe (comme le littoral du Dorset et de l'est du Devon, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco), l'ONG Unearthed a recensé 73 fuites accidentelles survenues au sein d'aires protégées de 2013 à 2023. Le même problème se pose dans certains pays africains (Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo…), où la législation est pourtant censée être plus restrictive. Au Gabon, où le groupe opère sur 12 aires protégées, le développement d'activités extractives sur les sites de ce genre nécessite la publication d'un décret ministériel qui l'autorise et la rédaction d'un rapport par un comité scientifique dédié. Mais malgré les recherches et demandes des journalistes auprès des autorités gabonaises, ces documents sont restés introuvables…

Préjudice écologique dans le bassin du Congo

Pourtant, comme l'a largement documenté l'activiste franco-gabonais Bernard Rekoula en 2021 et 2022, les activités de Perenco au Gabon polluent les eaux, les sols et l'air au niveau des sites d'extraction, même quand ils sont protégés. Interrogé par Mediapart dans le cadre de l'enquête, le lanceur d'alerte aujourd'hui réfugié en France raconte sa première visite sur le site d'Étimboué : « L'air proche des têtes de puits de pétrole et des torchères était suffocant. Quand nous avons découvert la zone d'Étimboué où opère Perenco, il y avait des villages entiers quasiment irrespirables à cause de fortes émanations de gaz. » L'ancien député Pierre Philippe Akendengué, qui a travaillé en tant qu'ingénieur chez Perenco pendant 18 ans avant de dénoncer les activités du groupe, évoque lui aussi ce torchage continu, à Oba ou Batanga notamment.

Le torchage de gaz est un procédé consistant à brûler les excédents de méthane issus de l'exploitation du pétrole et du gaz et formant des hautes flammes appelées torchères. Il est dénoncé par la communauté scientifique et par plusieurs organisations internationales pour ses conséquences écologiques, sanitaires et énergétiques. Ce procédé constitue une cause reconnue de l'acidification des eaux et d'émissions de gaz à effet de serre : d'après les analyses d'EIF , en dix ans, le torchage de Perenco a entraîné l'émission d'au moins 33,8 millions de tonnes de CO_2 dans le bassin du Congo.

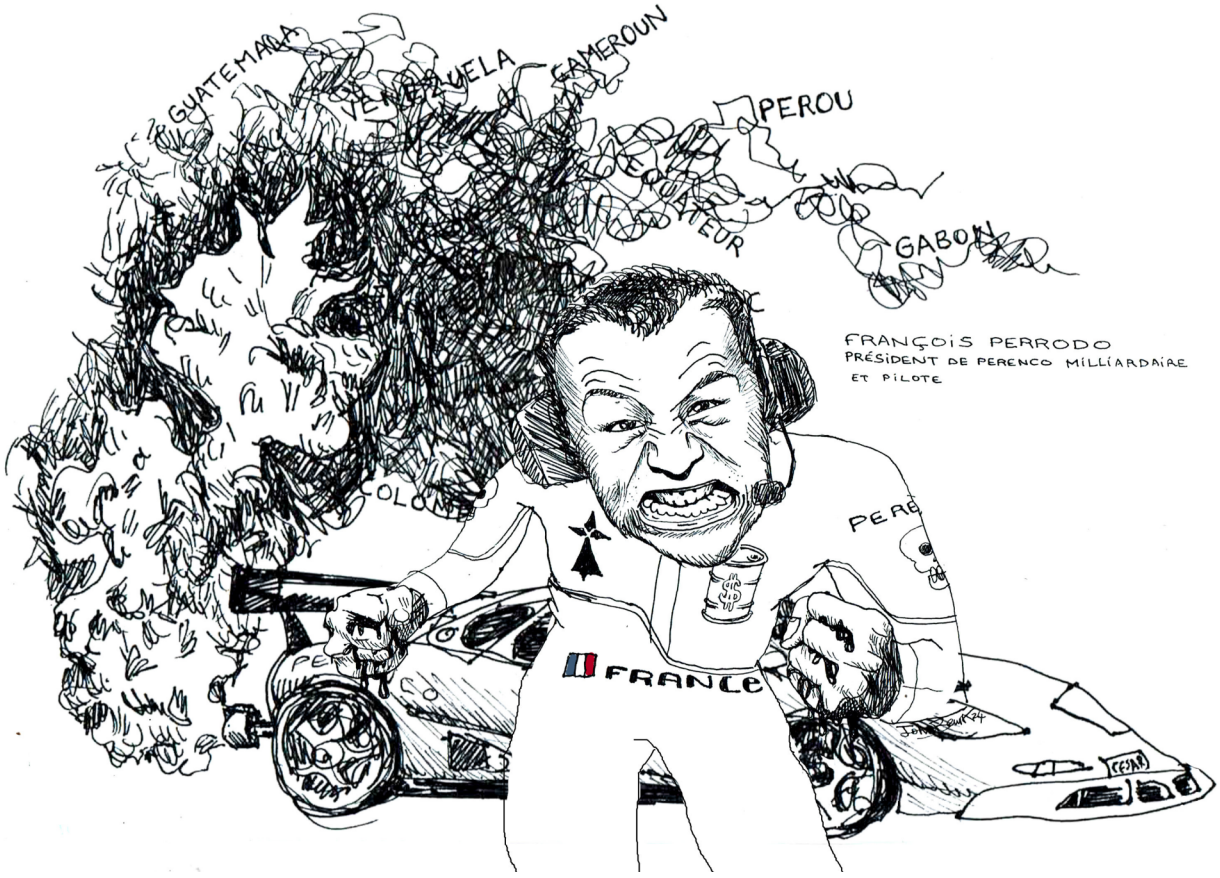
Perenco promet d'abandonner les « torchages de routine » à l'horizon 2030, mais cette pratique pourrit aujourd'hui la vie des habitant·e·s du Gabon mais aussi du Cameroun, dans le parc national de Ndongere, l'estuaire du Rio del Rey ou encore la forêt de Bipaga, où Perenco exploite l'usine de traitement de gaz de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). Toute activité industrielle et extraction de matériau est pourtant proscrite au sein des parcs nationaux du pays, ce qui n'a pas empêché Perenco d'obtenir deux concessions d'hydrocarbures sur le site de Ndongere après sa classification sous un régime protecteur. Si la loi camerounaise évoque des autorisations possibles de torchage à titre exceptionnel, la durée de combustion ne peut pas excéder 60 jours – une limite que Perenco dépasse allègrement, d'après les témoignages réunis par InfoCongo et les données de l'EIF. Les exploitants doivent également fournir une étude d'impact environnemental pour minimiser les risques du torchage. Au Gabon, la pratique est officiellement interdite depuis 2019, sauf autorisation spéciale du ministère chargé de la préservation de l'environnement. Contactées par Mediapart, les autorités gabonaises et camerounaises n'ont pas été en mesure de fournir les études environnementales ni les autorisations de torchage.

Du désastre écologique au désastre sanitaire et social

Au-delà des effets écologiques désastreux, les conséquences de ce procédé sur la santé des populations n'est pas pris en compte par les autorités ou les industriels. Selon la multinationale, il n'y a « aucun problème pour la santé des populations ». Mais d'après la communauté scientifique internationale, le torchage pourrait causer de nombreuses pathologies, comme des maladies respiratoires et hématologiques, des problèmes cardiaques ou encore des cancers, potentiellement jusqu'à soixante kilomètres à la ronde – alors que certains villages se trouvent parfois à quelques centaines de mètres des flammes. L'enquête révèle également les exactions de Perenco dans la réserve du Napo-Tigre, au Pérou. Installée dans le pays depuis 2008, l'entreprise bénéficie d'un cadre réglementaire très flexible grâce à la reconnaissance de sa concession amazonienne, le bloc 67, comme projet « de nécessité et d'intérêt national ». Ce projet avait été qualifié de « miracle » par le président péruvien Alan Garcia, qui y voyait un moyen de refaire du Pérou un pays exportateur de pétrole. De fait, à court terme, l'installation de Perenco sur le territoire a permis un rebond économique pour les peuples autochtones du territoire, avec la construction de nouvelles habitations et la modernisation des routes par exemple. Mais en parallèle, l'entreprise a commis pas moins de 58 violations environnementales dans la région entre 2015 et 2020, atteintes dissimulées aux populations autochtones qui sont pourtant les premières à en pâtir. Parmi ces violations : « excès d'émission de gaz au-delà des limites maximales autorisées », « stockage impropre de déchets et de produits chimiques », fuites de pétrole (marées noires) et pollution des eaux (entre autres phosphore, azote, chlore mais aussi matières fécales…). Au total, la multinationale devait payer 400 000 dollars d'amende et apporter seize mesures correctives en réponse à ces atteintes environnementales – mais elle n'en a payé que la moitié, en échange de mesures correctives supplémentaires. En octobre 2022, Perenco décide finalement d'arrêter d'exploiter le bloc 67, sans toutefois l'acter officiellement – aux dernières nouvelles, ses contrats d'exploration et d'exploitation sont toujours en vigueur. Pour se justifier, l'entreprise évoque les conflits sociaux, le manque de garanties de l'État péruvien et la création de la réserve du Napo-Tigre à l'été 2022, que Perenco a d'ailleurs contestée en attaquant Lima en justice (*L'Usine Nouvelle*, 07/09/22). Elle laisse sur le carreau les nombreuses communautés indigènes qui devaient bénéficier de ses activités.

Flux financiers suspects en Afrique

Et le palmarès de Perenco ne s'arrête pas aux atteintes à l'environnement et aux communautés. Dans un article de la gigantesque enquête « Congo Hold-Up » publié en juillet 2023, Mediapart et Investigate Europe révélaient que Perenco a versé en plusieurs fois 1,3 millions de dollars à des entreprises contrôlées par des membres du premier cercle de Joseph Kabila lorsque celui-ci était encore président de la République démocratique du Congo (RDC). Ces quatorze transactions ont été effectuées entre 2014 et 2015, au bénéfice notamment de ETS Kuntuala (une société créée par la famille Wan, des



proches de Kabila) sur le compte bancaire de l'entreprise à la BGFI, banque qui a permis au clan Kabila de détourner 138 millions de dollars d'argent public. Perenco dément avoir transmis cet argent à ETS Kuantala (ce que contredisent les relevés bancaires) et se gargarise d'« éviter tout paiement illégal, y compris à ses clients et aux gouvernements », ainsi que « tout conflit d'intérêts, y compris toute transaction qui pourrait être perçue comme telle ». Le plus étrange est que ces versements de Perenco ont été réalisés peu avant l'adoption du nouveau code des hydrocarbures, qui devait réformer les privilèges fiscaux des sociétés extractives opérant en RDC. L'entreprise pétrolière a finalement conservé son très avantageux régime fiscal, et ce jusqu'en 2043, et est en passe de récupérer deux nouveaux blocs onshore dans le pays. Les frasques financières de Perenco ne s'arrêtent pas à la RDC : en novembre dernier, les services de renseignement du président de la transition gabonaise Brice Clotaire Oligui Nguema établissaient des liens suspects entre l'entreprise pétrolière et l'ancienne première dame Sylvia Bongo ainsi que son fils Noureddin Bongo (Africa Intelligence, 20/11/23). La filière locale de l'entreprise est soupçonnée de manœuvres financières hasardeuses, d'évasion fiscale, d'arriérés d'impôts et taxes sur les profits (voir encadré).

Nicolas Butor

Sauf mention contraire, toutes les informations sont tirées de l'enquête Perenco System publiée par Mediapart, EIF (Environmental Investigative Forum), Info Amazonia, Convoca et InfoCongo.

JEU DE SÉDUCTION PERENCO / POUVOIR GABONAIS

Il semblerait presque que la transition gabonaise au pouvoir depuis l'été 2023 prenne le problème Perenco au sérieux. Les services de renseignements du nouveau régime passent actuellement au crible les flux financiers et les contrats passés entre le groupe pétrolier et le clan de l'ancien président Ali Bongo - une volonté de « réclamer la transparence » selon Marc Ona Essangui, président historique de Tournons La Page Gabon entré au bureau de la nouvelle présidente du Sénat Paulette Missambo (*Le Point*, 14/09/23). Mais dans le même temps, Libreville s'est assuré de maintenir des relations cordiales avec Perenco, dans le cadre de la stratégie affichée du président Brice Oligui Nguema de relancer l'exploitation pétrolière, qui représente déjà les deux tiers des recettes budgétaires du pays (*Jeune Afrique*, 20/12/23). Fin 2023, il a reçu plusieurs cadres des principaux groupes pétroliers opérant au Gabon, dont Perenco. Adrien Broche, le directeur pays de l'entreprise, avait d'ailleurs assisté à la prestation de serment du président gabonais le 4 septembre dernier, et s'est efforcé depuis de renforcer sa relation avec le ministre du pétrole et du gaz Marcel Abeke. La firme a été reçue à deux reprises par le ministre, en septembre et en novembre, dernière entrevue au cours de laquelle était aussi présent Benoît de la Fouchardière, PDG de Perenco. Marcel Abeke aurait à cette occasion « demandé à Perenco de continuer à travailler dans le secteur du pétrole et du gaz et l'a félicitée pour ses récents résultats en matière d'exploration » selon un porte-parole de l'entreprise (Africa Intelligence, 20/11/23). Au Gabon, Perenco a encore de beaux jours devant elle : elle vient d'y inaugurer une usine de gaz de pétrole liquéfié, et désire ouvrir une nouvelle usine de gaz naturel liquéfié en 2026. Pour s'assurer la coopération des pétroliers, Marcel Abeke a quant à lui promis d'assouplir le corpus législatif et réglementaire gabonais.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS **France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€**

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.